

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE
EN DATE DU 14 JANVIER 1991

ARTICLE 1 :

La durée de la mission est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1994.

ARTICLE 2 :

Le montant du présent avenant s'élève à la somme de :

- F 2.800.752,00 (deux millions huit cent mille sept cent cinquante deux francs)

selon détail sur annexe jointe.

Fait à Paris le 6 janvier 1994

SATIF
14, rue d'Anjou
75008 PARIS

lu et approuvé

Thomas

[Signature]

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU RWANDA

DETAIL DES PRIX PROPOSES

(du 1er janvier au 31 décembre 1994)

POSTES CONCERNES	QTE	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE MONTANT H.T.	DUREE	PRIX TOTAL H.T.
- Pilote/cdt de bord	1	F 74.990,00	12 m	F 899.880,00
- Co-pilote	1	72.188,00	12 m	866.256,00
- Mécanicien sol	1	60.868,00	12 m	730.416,00
				<hr/>
				2.496.552,00
- Billet d'avion (4 AR Paris/Kigali)	3	86.400,00		259.200,00
- Transports bagages	3	15.000,00		45.000,00
				<hr/>
				2.800.752,00 =====

A Paris, le 6 janvier 1994

Maintenance International Service
14, rue d'Anjou
75008 PARIS



A. de ROCHER